

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° I-CF352

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 10

L'alinéa 13 est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.

Dans le cadre d'un régime d'intégration fiscale, l'assiette de la contribution EBE devrait être déterminée dans la base « consolidée », en compensant le cas échéant les EBE négatifs et positifs dégagés au niveau de chacune des sociétés intégrées.

Par conséquent, l'alinéa 13 est supprimé.